



Business Mission 2023 Maisons de Champagne en Italie

Milan

du lundi 9 au mercredi 11 octobre 2023



Milan



du 9 au 11 octobre 2023



à partir de
2 220 € HT



Clôture des inscriptions
Vendredi 30 juin 2023

Notre offre,
3 jours à Milan pour développer un maximum de contacts :
une Master Class & un Tasting
une visite de vignobles & une visite de points de vente

L'Italie est le 4^{ème} marché en valeur pour le Champagne,
avec un double record historique en volume et en valeur en 2022.
Venez découvrir les nombreuses opportunités
qui se présentent aux vignerons champenois des Hauts-de-France !

Consommation

- En 2022, d'après le CIVC, les exportations françaises de Champagne en Italie ont réalisé un double record historique en volume et en valeur, en atteignant 10,6 M (+11,5%) de bouteilles expédiées en Italie pour un CA de 247,9 M€, en progression de 19,1%.
- En 2022, l'Italie représentait le 4^{ème} débouché export du Champagne, devant l'Allemagne et l'Australie.

Les spécificités du marché italien

- Les consommateurs italiens de Champagne sont en général de bons connaisseurs. Le marché italien se caractérise par la consommation de cuvées de prestige, bien valorisées, le CHR étant particulièrement dynamique sur cette catégorie.
- En 2022, les Millésimes, les cuvées spéciales et les rosés ont représenté près d'1/3 des bouteilles de Champagne expédiées en Italie, soit 31% des importations en valeur.
- On note également la progression des Champagne peu dosés qui représentent aujourd'hui 5,1% des importations en valeur alors que 15 ans auparavant, leur part s'élevait à 0,1%.

Le Champagne, un symbole de prestige !

- Pour la plupart des consommateurs, l'appellation Champagne reste plus prestigieuse que tout autre mousseux italien. L'Italie est un marché où les cuvées de prestige et bruts millésimés tirent leur épingle du jeu. La consommation de Champagne est plus élevée au nord et au centre de l'Italie et tend à se désaisonnaliser peu à peu avec une hausse de la consommation en période estivale.
- Les consommateurs italiens, fins connaisseurs, sont de plus en plus nombreux à s'intéresser aux Champagne de vignerons, principalement par le biais des circuits traditionnels.

Pourquoi participer ?



- Profiter d'un programme réservé aux entreprises des Hauts-de-France
- Gagner du temps dans la préparation de votre mission
- Se faire accompagner en amont, sur place et dans ses actions de suivi
- S'inscrire dans une **synergie collective**
- Profiter d'un **réseau privilégié** de décideurs publics et privés
- Concrétiser un **maximum de contacts pertinents** en un minimum de temps
- Bénéficier de **conditions financières exceptionnelles** grâce aux aides régionales





Mission 2023

Maisons de Champagne en Italie

Programme prévisionnel et contact



Projet de programme au 15 mai 2023

Juillet 2023 (date à définir)

Webinaire de présentation du marché en amont et intervention d'un expert champagne

Dimanche 8 octobre

17h55-19h30 Vol AF1130 Paris CDG – Milan (conseillé)

Lundi 9 octobre

11h30-12h15 Rencontre avec Mme Chiara Giovoni, Sommelière, Journaliste, Ambassadeur du Champagne 2012

12h30-13h15 Light lunch offert

14h00-16h00 Master Class guidée par Mme Chiara Giovoni (présentation d'une référence par producteur)

14h30-18h30 Tasting, dégustation par les professionnels - visiteurs attendus : professionnels du vin (importateurs en priorité, cavistes, HORECA, grossistes, presse, prescripteurs)

19h30 Dîner/débriefing dans un restaurant situé non loin de l'Hôtel (repas non compris)

Mardi 10 octobre

9h00 **Visite des vignobles à Franciacorta**, échanges avec les vignerons locaux sur la culture et les bonnes pratiques de mise en valeur des cuvées sur le marché local

19h30 Dîner de networking avec les opérateurs et experts champagne locaux

Mercredi 11 octobre

8h45-11h30 **Visite de points de vente situés dans le centre de Milan (en transport en commun)**

- Un point de vente référence oenogastronomique de prestige de Milan
- Un point de vente spécialisé dans les Champagnes de Vignerons
- Un point de vente proposant de nombreux vins français, dont du Champagne

16h10-17h40 Vol AF1231 Milan – Paris CDG

Contact

Xiao Zhang
Conseiller Internationale VSB & EquipAA
x.zhang@cci-international.net - Tel : 07 87 95 16 58



Mission 2023

Maisons de Champagne en Italie

Offre et conditions financières



Modalités

1. *Sous réserve de l'inscription de 8 participants minimum
2. **Prise en compte des inscriptions et attribution des corners** du Tasting par ordre d'arrivée des bons de commande accompagnés de l'acompte
3. **Conditions d'éligibilité***** : pour bénéficier de l'aide de la Région Hauts-de-France, votre société basée en Hauts-de-France doit impérativement remplir les conditions d'éligibilité : « Est éligible l'entreprise qui répond à la définition communautaire de la PME (effectif total inférieur ou égal à 250 salariés, dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 50 millions d'euros ou dont le bilan annuel ne dépasse pas 43 millions d'euros et qui respecte le critère de l'indépendance tel que défini par la recommandation 2003/361/CE de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro-, petites et moyennes entreprises (texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), JO L 124 du 20.5.2003. Il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité. Détail des conditions sur : http://ec.europa.eu/entreprise/policie/sme/files/sme_definition/sme_user_guide_fr.pdf

Votre entreprise ne doit pas avoir déjà bénéficié de 2 CIE

Toute déclaration erronée peut vous exposer à une demande de remboursement de la subvention indûment perçue.

Toute déclaration erronée peut vous exposer à une demande de remboursement de la subvention indûment perçue.

Tarifs de la Mission

Prix par personne, 1^{er} participant 4 440,00 € HT * soit 5 328,00 € TTC

Option 2^{ème} participant 990,00 € HT soit 1 188,00 € TTC

Ce tarif comprend :

- Le programme collectif comprenant :
 - Master Class avec interprète individuel
 - Tasting
 - Visite des vignobles
 - Visite des points de vente
- Les repas mentionnés dans le programme :
 - Déjeuner lundi 9 octobre
 - Dîner de networking du mardi 10
- L'accompagnement sur place
- Le suivi de votre mission par votre Conseiller CCI International Hauts-de-France

Ce tarif ne comprend pas :

- Vos frais de voyage et de séjour
- Vos frais de déplacements sur place
- Vos frais de transport de votre matériel et de vos produits
- Vos repas :
 - Petits-déjeuners
 - Dîner du 8 octobre
 - Dîner du 9 octobre
 - Déjeuner du 10 octobre
 - Déjeuner du 11 octobre
- Les frais non mentionnés dans le programme
- Vos dépenses personnelles

Aide financière régionale***

Cette mission doit s'inscrire dans le cadre d'un **parcours export financé par un CIE** (Compte Individuel Export) pour vous permettre de bénéficier :

1. d'une aide financière de 50% octroyée par la Région Hauts-de-France soit 2 220 € pour la participation d'une personne à la mission
2. d'un accompagnement spécialisé par un Conseiller International de la Team France Export (prestation d'accompagnement et de suivi de 750,00 € HT).

La participation du deuxième représentant ne peut bénéficier de l'aide financière.



Mission 2023 Maisons de Champagne en Italie

Bon de commande

Bon de commande à retourner avec son acompte à Véronique Gajewski au plus tard le **VENDREDI 30 JUIN 2023**
CCI International Hauts-de-France - 299 Bd de Leeds, CS90028, 59031 Lille - T : 03 59 56 22 32 – v.gajewski@cci-international.net

Je soussigné(e) (nom, prénom, fonction) _____
agissant pour le compte de l'entreprise ci-dessous :

Entreprise _____

Activité principale _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Site Web _____

N° SIRET _____ Code APE _____ N° TVA INTRA _____

VOTRE COMMANDE	PU TTC	Nombre	Total TTC
Participation à la Mission Maisons de Champagne en Italie	5 328,00 €	1	5 328,00 €
2 ^{ème} participant	1 188,00 €	1	
TVA (20%)			
TOTAL TTC			

PARTICIPANT 1

Prénom _____ Nom _____

Fonction _____

Tel _____ Email _____

PARTICIPANT 2

Prénom _____ Nom _____

Fonction _____

Tel _____ Email _____

Déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente, à en respecter toutes les clauses et m'engage à commander la prestation proposée en réglant 50% d'acompte à la commande puis le solde à réception de facture.

1. CCI International se réserve le droit d'annuler la participation à la mission pour toute raison légitime et en cas de force majeure.
2. Si le nombre de participants n'était pas atteint, CCI International se réserve le droit d'annuler la mission.
3. Pour toute annulation imputable à la société à moins de 30 jours du départ, CCI International se réserve le droit de facturer l'intégralité de la prestation.

Bon pour engagement de participation
Date, cachet et signature autorisée



Conditions générales de vente



1. Préambule

CCI International Hauts de France (ci-après dénommée « le prestataire ») est une entité portée administrativement par la CCI de région Hauts de France (299 bd de Leeds – CS 90028 – 59031 Lille cedex). Toutes les factures seront émises et encaissées par la CCI de région Hauts de France. Les éventuels remboursements ou avoirs seront également effectués par la CCI de région Hauts de France.

2. Organisation de la prestation

2.1 CCI International Hauts de France organise les opérations en tant que prestataire. Les prestations proposées ont pour objectif de mettre en contact des entreprises françaises ou bien des membres d'un pôle d'excellence ou de compétitivité (ci-après dénommés « le client » ou « les clients ») avec des partenaires étrangers en vue de l'établissement et/ou la consolidation d'un courant d'affaires à l'international ou simplement en vue d'une prise d'informations. Le prestataire détient un savoir-faire en matière de recherche de partenaires, de mise en relation d'entreprises et d'organisation de rendez-vous avec des prospects, adéjà contribué à la réalisation de missions de prospection commerciale et dispose via ses conseillers géographiques d'une expertise pays reconnue.

2.2 La prestation rendue inclut l'ensemble des frais d'organisation à savoir les dépenses telles que précisées dans l'offre et le bon de commande.

3. Conditions de participation et de paiement

3.1 Les prestations font l'objet d'une offre commerciale diffusée aux clients par le prestataire et fixant de manière détaillée les conditions financières de leur participation.

3.2 Les entreprises confirment leur participation en retournant au prestataire :

- le bon de commande dûment complété et signé par une personne dûment habilitée. L'adresse d'envoi est stipulée sur le bon de commande.

- Un acompte de 50% du montant TTC de la prestation, sauf stipulation contraire du prestataire.

A réception le prestataire accusera réception de la commande, confirmera son accord et retournera au client une facture acquittée correspondant à l'acompte reçu. Pour tout montant inférieur à 1000€ le règlement intégral à la commande sera demandé. Les modes de paiement acceptés sont le virement bancaire et le chèque.

3.3 Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent le prestataire que si le bon de commande et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bon de commande.

3.4 La réception des pièces indiquées en 3.2. constitue la condition impérative du démarrage de la prestation.

3.5 La réception par le prestataire du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues. Le droit aux subventions est soumis à des conditions d'éligibilité indiquées dans l'offre. Il appartient au client de vérifier son éligibilité. Toute déclaration erronée peut exposer le client à une demande de remboursement de la subvention indûment perçue. Aucune inscription ne pourra être prise en compte si le client n'a pas réglé la totalité des factures relatives aux opérations antérieures auxquelles il a participé.

3.6 A l'issue de la mission, le prestataire émettra une facture définitive, mentionnant le prix total de la mission incluant les frais de mission supplémentaires le cas échéant, diminué du montant de l'acompte versé. Cette facture est envoyée au client par courrier ou par voie électronique. Le solde devra être réglé à réception.

A défaut viendront s'appliquer des pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal auxquelles s'ajoutera une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

4. Information et confidentialité

4.1 Pour la bonne réalisation de la prestation décrite ci-dessus, le client s'engage à transmettre au prestataire toutes les informations commerciales nécessaires à la bonne réalisation de la mission (catalogues produits, tarifs, questionnaire de préparation etc...). Le client précisera si ces documents sont transmis à titre confidentiel ou s'ils sont destinés à être remis aux prospects potentiels.

4.2. Sauf stipulation contraire expresse de la part du client, le prestataire se réserve le droit d'effectuer une communication sur les résultats de la mission afin de remplir leurs obligations, notamment de reporting auprès des financeurs et dans un but de communication institutionnelle.

5. Conditions d'annulation de la prestation

5.1 Du fait du prestataire

Postérieurement à la réception du bon de commande et quelles qu'en soient les causes, le prestataire se réserve le droit d'annuler ou de reporter la mission. Une information écrite sera adressée aux clients inscrits et leur acompte sera, en cas d'annulation, intégralement remboursé, à l'exclusion de tous dommages et intérêts supplémentaires.

5.2 Du fait du client

En cas d'annulation de sa commande de fournitures et prestations, le client sera tenu d'en avvertir préalablement le prestataire par écrit, en conservant une preuve de l'envoi.

Dans tous les cas :

- toute annulation intervenant plus de 21 jours calendaires précédant le démarrage de la mission fera l'objet d'une refacturation au client des frais non récupérables engagés pour la préparation de la mission,

- toute annulation intervenant dans les 21 jours calendaires précédant le démarrage de la mission fera l'objet d'une facturation de la totalité du coût de la prestation, subvention déduite pour les entreprises éligibles.

6. Assurances

Le prestataire intègre à la mission une option d'assurance souscrite par ses soins auprès d'une compagnie notoirement solvable pour les dommages éventuels survenus pendant la mission.

7. Force majeure

Les cas de force majeure, notamment du fait de grèves, de retards dans les approvisionnements, de guerres, d'actes des autorités publiques, de boycott des produits français, de contrôles aux frontières inhabituels, ou de tout autre événement imprévisible, irrésistible et insurmontable, indépendant de la volonté des prestataires et entravant l'exécution des missions, ainsi que tout empêchement né d'une modification dans la réglementation internationale ou locale applicable aux produits, constituant un obstacle définitif à l'exécution de la prestation commandée dans les conditions énoncées aux présentes conditions générales de vente, suspendent ou annulent de plein droit les obligations des prestataires relatives auxdites prestations et dégagent alors ceux-ci de toute responsabilité ou de tous dommages et intérêts pouvant en résulter, et ce quel que soit le délai dans lequel le prestataire a notifié au client la suspension ou l'annulation de la prestation commandée.

8. Règlement des litiges

Tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat fera l'objet d'une concertation entre les deux parties en vue d'un arrangement à l'amiable. Cette réunion aura lieu dans les trois semaines suivant une notification faite par L.R.A.R. par la partie qui demande le déclenchement d'une procédure d'arrangement à l'amiable du fait d'un désaccord dans l'interprétation ou la mise en œuvre des présentes conditions générales de vente. La réunion aura lieu au siège du demandeur.

A défaut d'arrangement à l'amiable, le litige sera soumis aux juridictions compétentes de Lille.

9. Loi applicable

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.